



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

Résultats Admission du

Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture de l'Aveyron.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 2 autres fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se présenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS – EXAMEN DES 29, 30 et 31 MAI 2018

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
34214	BAUDUIN Fabrice	Taxi
32708	BAYLE-BOUET Romain	Taxi
14499	BENBIA Abdelhamid	Taxi
35802	BLANC Samuel	Taxi
37510	BULLE Stéphane	Taxi
37139	BUSATTO Guillaume	Taxi
37414	CASSAN Noémie	Taxi
4091	CAZES Olivier	Taxi
39077	DELMAS Rémi	Taxi
33298	DEMICHEL Jeanne	Taxi
32240	DURAND David	Taxi
37073	FABRE Thierry	Taxi
37460	GALTIER Jean-Marc	Taxi
33406	LACAN Marie-José	Taxi
27235	MALLIGAND Christophe	Taxi
39348	MERAH Hamid	Taxi
38415	MONTEILLET Laure	Taxi
37230	PEUVREL Anthony	Taxi
35567	PUECH Carine	Taxi
32533	SANNIE Anaël	Taxi
40038	SERADZSKI Sébastien	Taxi
39905	VOLTE Nicolas	Taxi